

**ARRETE 165.2022**  
**REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par FONDASOL représenté par Mme Justine Cocq situé 50 rue des Sorbiers 59262 Sainghin en Méletois, pour sondages géotechniques pour le compte de la Métropole Européenne de Lille, rue du Château d'eau, rue du 08 mai et rue du 11 novembre à Salomé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la circulation sera réglementée comme ci-après à compter du 21 décembre 2022 et pour la durée du chantier (15 jours).

- Restriction sur section courante, basculement de circulation sur chaussée opposée.
- Circulation alternée manuellement.
- Empiètement sur chaussée/suppression d'une voie
- Interdiction de stationner aux véhicules légers et poids lourds
- Interdiction de dépasser aux véhicules légers et poids lourds

**Article 2** : La pose, maintenance et dépose de cette signalisation seront effectuées par l'entreprise précitée.

**Article 3 :**

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
  - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 14 décembre 2022

Le Maire,  
Pierre Canesse

